

PREAMBULE A LA RENOVATION DES FORMATIONS DU CORPS ARBITRAL

Le développement qui suit, a pour objet de décrire de manière précise et sans équivoque les éléments fondamentaux définissant la fonction et le rôle de l'arbitre de Taekwondo.

En partant de ces différents principes et fondements incontournables, une rénovation des contenus de formation va être élaborée.

Ces formations vont instaurer un principe général qui permet à l'arbitre, à l'athlète et à l'entraîneur de poursuivre le même but :

Livrer un combat loyal et en garantir la qualité pour le plaisir de tous.

A. LES FONDAMENTAUX

Il est indispensable de définir les fondamentaux caractérisant le rôle de l'arbitre avant de rénover le programme de formation. Ces fondamentaux sont essentielles pour déterminer la base des fonctions arbitrales. Ils permettront ainsi, une adaptation constante à l'évolution du Taekwondo moderne.

Les fondamentaux, définissent le rôle de l'arbitre comme :

- **GARANT de L'APPLICATION des REGLES & de l'ETHIQUE**
- **GARANT de l'EQUITE SPORTIVE**
- **GARANT de l'INTEGRITE PHYSIQUE des COMPETITEURS**

B. LES DOMAINES DE COMPETENCES

Les fondamentaux étant établis, il est maintenant possible de définir les domaines de compétence qui caractérisent la fonction d'arbitre.

Trois domaines vont constituer le socle de ces compétences :

- **LE SAVOIR** : *(lié à la connaissance)*
Relatif aux principes fondamentaux et acquis par l'étude approfondie des textes, des règlements, des procédures et des protocoles
- **LE SAVOIR FAIRE** : *(lié aux compétences, l'opérationnel)*
Relatif à l'application et à la restitution concrète des ses connaissances en situation d'arbitrage, ainsi qu'à la qualité et à la pertinence de ses décisions et interventions
- **LE SAVOIR ÊTRE** : *(lié au mode de fonctionnement, le relationnel)*
Relatif au comportement psychologique, à l'attitude de l'arbitre ainsi qu'à sa capacité de communication.

C. LES DOMAINES D' ACTIONS : LE SAVOIR

L'application des « **SAVOIRS** » va se traduire en matière de formation, par des domaines d'actions concrets illustrés par *trois modules de formation* :

1. LA REGLEMENTATION

Ce module repose sur la connaissance des textes officiels :

- *Règlements d'arbitrage & annexes* (W.T.F & F.F.T.D.A)
- *Règlements des compétitions & annexes*

Ces connaissances devront être systématiquement actualisées, surtout à l'issue des modifications et ajustements des textes par la W.T.F / F.F.T.D.A.

Au-delà de l'étude de ces documents de référence, l'arbitre devra constamment se poser la question des applications concrètes en situation.

2. LES « OUTILS INFORMATIQUES & ELECTRONIQUES »

Ce module est essentiel dans l'arbitrage du Taekwondo moderne. Il s'illustre par une connaissance approfondie des *Scoring-machines*, des *Plastrons électroniques* & des « *Vidéo-Replay* ».

En effet, ces outils sont devenus au fil du temps, incontournables et indispensables au bon déroulement des combats et à l'application des fondamentaux de l'arbitrage.

C'est au travers de ces outils que le point sera ou ne sera pas validé...

Pour optimiser la bonne utilisation de ces outils et accroître ces connaissances, il est indispensable d'étudier l'ensemble des « notices d'utilisation et d'application » de ces différents équipements.

Toutefois, c'est par une utilisation régulière que ces instruments seront maîtrisés et utilisés avec efficacité et opportunité par l'arbitre.

3. LA « CULTURE GENERALE DE L'ARBITRAGE »

Ce module implique pour l'arbitre d'accroître et d'élargir ses connaissances à « l'environnement de la pratique arbitrale ».

Il est nécessaire de se documenter sur les projets, les innovations, les articles et éventuels programmes de recherche. Mais aussi sur l'historique de l'arbitrage.

Cette démarche est indispensable pour mieux comprendre et appliquer avec justesse les règles et l'évolution des règlements.

Des visionnages vidéo réguliers vont renforcer ce travail afin d'observer et d'analyser le comportement de ses homologues ou de ses « *pairs* » dans le cadre des compétitions nationales ou internationales.

Une étude attentive des techniques et des stratégies utilisées par les athlètes viendra compléter ces observations afin de mieux se préparer et anticiper l'évolution constante des combats.

Cette analyse devra se traduire par une lecture précise au travers d'une grille d'observation similaire à celles utilisées par les athlètes et entraîneurs du haut niveau.

Ce module aura pour objet d'étudier des publications et parutions relatives à la culture de l'arbitrage ainsi que l'analyse de certaines vidéos.

D. LES DOMAINES D' ACTIONS : LE SAVOIR FAIRE

Pour mettre en œuvre les compétences liées au « **SAVOIR FAIRE** » *cinq modules de formations* :

1. L'APPLICATION DES REGLES D'ARBITRAGE

C'est le lien entre la connaissance des règlements et son application concrète et judicieuse en situation.

Pour cela deux actions principales :

- **ACQUERIR DES AUTOMATISMES**
- **MAÎTRISER DES PROCEDURES**

2. LES GESTES DE COMMANDEMENT

Les gestes de l'arbitre sont un support de commandement, d'affirmation et un moyen d'application des règlements. Trois items vont encadrer ce module :

- **La connaissance des différents gestes**
- **La réalisation technique codifiée**
- **L'application adaptée au contexte**

3. LA CONDITION PHYSIQUE

La situation d'arbitre central nécessite une bonne condition physique afin de suivre, diriger, anticiper et agir durant 3 rounds mais également durant l'enchaînement des combats tout au long de la compétition. De plus la fatigue altérant la lucidité et la capacité de décision, il est indispensable que l'arbitre soit apte physiquement à répondre aux exigences du haut niveau.

Un programme de préparation physique spécifique sera défini dans le cadre de ce module.

4. LA GESTION DES COMBATS

L'arbitre à une position centrale. Son rôle est défini par les fondamentaux précédemment abordés. Toutefois dans sa gestion du combat il va devoir être à la fois très présent pour animer et diriger mais aussi extrêmement discret pour laisser les athlètes s'exprimer et combattre.

Ce module va donc aborder :

- **Les placements et les positionnements**
- **Les déplacements** (*espace et temps*)
- **L'attitude** (*posture*) et le comportement
- **L'application des automatismes et des protocoles**

5. LA GESTION DES SITUATIONS COMPLEXES

Enfin au delà des règles et de leur application, l'incertitude du « jeu » (*le combat*) et du comportement des protagonistes, laissera toujours apparaître des situations complexes et imprévues.

C'est dans ces moments que l'arbitre devra faire appel à l'ensemble de ses connaissances et à son expérience pour régler en toute quiétude la complexité de la situation.

Ce module abordera des études de cas concrets illustrant des situations complexes.

Pour illustrer les compétences liées au « SAVOIR ÊTRE » **deux modules de formation** :
La communication orale & les qualités psychologiques et comportementales.

1. LA COMMUNICATION ORALE

L'arbitre devra s'appliquer à émettre un message clair net et précis dans n'importe quelle circonstance et à n'importe quel moment.

Il devra pour cela :

- Prévoir son intervention verbale
- Avoir une expression claire et audible
- Avoir un ton approprié
- Avoir un débit verbal juste
- Utiliser un vocabulaire approprié à la circonstance
- Utiliser des phrases courtes et précises
- S'adresser fixement et directement aux personnes concernées

Le discours de l'arbitre a une importance capitale pour les athlètes, les coachs et le corps arbitral. Ses propos vont justifier et argumenter l'application de la règle ou l'explication du ou des faits.

Quelle que soit la situation, l'arbitre devra toujours s'en tenir à la stricte application des règlements et à l'analyse des circonstances sans interprétation.

Ce module abordera les techniques de communications orales et leurs applications.

2. LES « QUALITES PSYCHOLOGIQUES et COMPORTEMENTALES »

C'est à travers ses **attitudes comportementales** et ses **aptitudes psychologiques** que l'arbitre s'imposera avec sérénité et fermeté lors de ses prestations.

Ces aptitudes psychologiques et comportementales feront l'objet d'un travail de concentration d'avant combat au même titre que les athlètes.

a. L'expression des attitudes comportementales se traduira par :

- La prise de décision : être capable d'intervenir au moment opportun
- Le dynamisme : être présent physiquement face à l'intensité d'un combat
- L'anticipation : garder un temps d'avance dans la gestion du combat

b. Les aptitudes psychologiques seront exprimées par :

- La gestion du stress : être capable de faire abstraction de l'environnement, de la pression extérieure et rester concentré sur les fondamentaux
- La vigilance : « *concentration sur l'imprévu* » être attentif et réceptif au déroulement des rencontres et à l'environnement de l'aire des combats
- L'assurance : agir avec justesse, fermeté et conviction
- Le discernement : être capable de prendre en compte l'ensemble des paramètres conduisant au processus de décision
- La constance : être capable de reproduire et d'appliquer les mêmes décisions durant l'intégralité des prestations
- L'analyse des attitudes et des comportements : être capable d'observer et d'interpréter pour mieux agir et décider

L'étude des habiletés et de l'imagerie mentale seront étudiées lors de ce module.